



**MESURES À PRENDRE DANS LE CADRE DES PROCESSUS DE
CERTIFICATION BIOLOGIQUE EN ÉQUATEUR**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'ÉQUATEUR

La communication ci-après, datée du 6 mai 2020, est distribuée à la demande de la délégation de l'Équateur.

1. Le gouvernement équatorien souhaite faire savoir aux Membres que, compte tenu de la situation d'urgence sanitaire mondiale liée à la COVID-19, et afin d'éviter la propagation du virus et de maintenir la continuité des procédures en matière de commerce extérieur, l'Agence de réglementation et de contrôle phyto et zoosanitaire (Agrocalidad) a approuvé la Résolution n° 0047 du 30 mars 2020, qui précise les mesures à prendre dans le cadre des procédures de certification biologique de l'Équateur, pendant toute la durée de l'urgence sanitaire.
2. Ces mesures sont prises afin de maintenir l'accès des opérateurs à la certification biologique, tout en préservant leur santé ainsi que celle du personnel technique et administratif des organismes de certification.
3. Les lignes directrices indiquées dans la Résolution n° 0047 s'appliquent aux procédures d'inspection et de certification de la production biologique de l'Équateur, et doivent être respectées pendant la durée de l'urgence sanitaire liée à la COVID-19 afin d'éviter toute conséquence dommageable sur le processus d'accréditation des organismes de certification et de maintenir la certification biologique des opérateurs.
4. De même, ces dispositions permettent de respecter les conditions imposées au niveau national en vertu de l'état d'urgence déclaré par le Président constitutionnel de la République sur l'ensemble du territoire équatorien à compter du 16 mars 2020, en réponse à la déclaration de l'état de pandémie de COVID-19 faite par l'Organisation mondiale de la santé.¹

¹ L'alinéa c) de l'article 6 du Décret exécutif 1017 du 16 mars 2020 dispose ce qui suit: "(...) Les activités industrielles, les chaînes et les activités commerciales dans les domaines de l'alimentation, de la santé, les fournisseurs de services de base, toute la chaîne d'exportation, l'industrie agricole, l'élevage et les soins aux animaux continueront à fonctionner".